

SÉANCE LUNDI 4 MARS 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 mars 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2013-03-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2013.
- 4) Adoption liste des chèques du mois de février 2013.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2013.
- 6) S.D.R.K.
- 7) Projet "Politique de la Famille et des Aînées"
- 8) Subvention 200.00\$ - Centre d'accès internet.
- 9) Avis de motion – Règlement pour établir une cour municipale.
- 10) Projet de Règlement pour établir une cour municipale.
- 11) Marathon de la Vallée de la Rouge – commandite.
- 12) Correspondance & information.
- 13) Divers :
- 14) Période de questions.
- 15) Levée de la séance.

Adoptée

2013-03-02
Procès-verbal

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à la majorité :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

Note : Le conseiller Marcel Dubé inscrit sa dissidence.

2013-03-03

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS DE FÉVRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des chèques du mois de février 2013 soit les chèques numéro C1300052 à C1300113 au montant de 73 879.74\$.

Adoptée

2013-03-04
Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1^{er} MARS 2013

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2013 au montant de 1 874.44\$.

Adoptée

S.D.R.K.

Le conseiller Yves Germain informe le conseil des nouveaux développements à ce jour.

2013-03-05

PROJET "POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS"

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt et analyse le projet "Politique de la Famille et des Aînés" et que le document soit envoyé aux organismes communautaires de la Municipalité et qu'un avis public soit affiché pour que la population puisse manifester leurs commentaires ou proposition.

Adoptée

2013-03-06

CENTRE D'ACCÈS INTERNET – SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne

Et résolu à l'unanimité

D'accorder une somme de 200.00\$ pour les frais d'administration concernant le compte de banque du Centre d'accès internet de Lac-Saguay.

Adoptée

2013-03-07

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE

Le conseiller Luc Bélisle dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure *le Règlement pour établir une cour municipale* autorisant la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et confirmant l'adhésion de la municipalité de Lac-Saguay à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2013-03-08

PROJET DE RÈGLEMENT - AUTORISANT LA DÉLÉGATION À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE ET CONFIRMANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les cours municipales la MRC et ses municipalités peuvent adopter un règlement visant l'établissement d'une cour municipale locale;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay désire adhérer à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion fait avec dispense de lecture à la séance du _____ en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27-1), et que projet de règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance résolution no : _____ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller _____

Appuyé par le conseiller _____

Et résolu à l'unanimité

Qu'il est statué et ordonné, par règlement de ce conseil, et il est par le présent règlement portant le numéro _____, décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil de la municipalité de Lac-Saguay délègue sa compétence en matière de cour municipale à la MRC d'Antoine-Labelle;

2013-03-08
(suite)

ARTICLE 3 : Le conseil de la municipalité de Lac-Saguay adhère et autorise la conclusion d'une entente avec les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-St-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Saint-Anne-du-Lac et la Ville de Rivière-Rouge, quant à la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de leur compétence pour établir et opérer une cour municipale et sur l'établissement de cette cour. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4 : La mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur-général Richard Gagnon sont autorisées à signer ladite entente.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2013-03-09

MARATHON – VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité
D'accorder une somme de 100.00\$ en commandite pour le marathon de la Vallée de la Rouge.

Adoptée

Note : Le conseiller Marcel Dubé demande que des informations soient prises sur les documents à être déposés au conseil municipal concernant les chèques émis et les comptes à payer et il est convenu que les conseillers Marcel Dubé et Yves Germain puissent assister à l'entretien téléphonique avec les gens de Municonseil.

2013-03-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :40h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2013-03-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse